

CONFÉRENCE

JEUDI 21 MARS 2024 18 h 00 à 19 h 00

INFOGREFFE.FR La data mise à disposition des professionnels du droit

Animateur:

Jean-François DOUCÈDE Vice-Président d'Infogreffe et Greffier associé au tribunal de commerce de Bobigny



CLUB

VISIO CONFÉRENCE



Les Greffiers des Tribunaux de Commerce, au service des professionnel du droit et des entreprises.

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00



Entrepreneurs de service public, délégataires de la puissance publique de l'Etat:

A la croisée des mondes judiciaires et économiques, dans le cadre d'une délégation de service public.

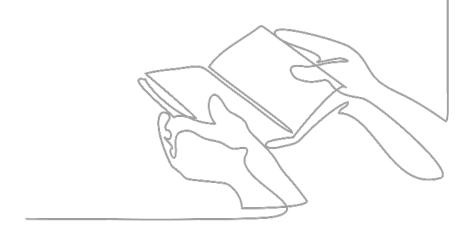
Véritables « Officiers d'état civil des entreprises » contribuant à <u>la sécurité juridique</u> et à la <u>transparence</u> de la vie économique.

Notre mission : intervenir à chaque moment important de la vie de l'entreprise.

Assistance des juges

Accompagnement des justiciables

Accompagnement des entreprises





L'expertise des Greffiers des Tribunaux de Commerce au service des enjeux de police économique :

- ✓ Le Greffier du Tribunal de Commerce garant des informations contenues dans les registres légaux R123-94 du code de commerce.
- ✓ Le Registre du Commerce et des Sociétés, connecté aux 141 Greffes des Tribunaux de Commerce de France.

https://www.infogreffe.fr/

✓ Registre de publicité légale des entreprises dont les actes sont certifiés par un officier public et ministériel.







Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





✓ Un guichet unique électronique des formalités :

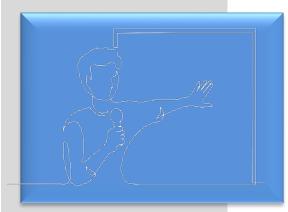
Un guichet unique électronique pour les formalités de création, modification et cessation des entreprises.

Organisme unique désigné par décret en Conseil d'Etat : l'INPI (décret 2021-300 du 18 mars 2021). Régi par les articles L. 123-33 et R. 123-1 à R. 123-30-13 du code de commerce

✓ Un registre national des entreprises :

Registre électronique commun à toutes « les entreprises exerçant sur le territoire français une activité de nature commerciale, artisanale, agricole ou indépendante ».

Également tenu par l'INPI. Régi par les articles L. 123-36 à L. 123-57 du code de commerce.



Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





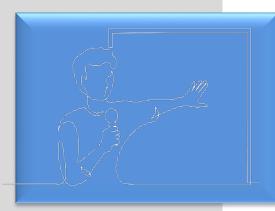
Le législateur a laissé subsister d'autres Registres, en dehors du Registre National des Entreprises, dont deux particulièrement importants :

- > Le RCS pour des raisons de sécurité juridique, tenant notamment aux contrôles des greffiers et à la valeur authentique de leurs actes.
- ➤ Le répertoire SIRENE, tenu par l'INSEE, en raison de son caractère universel pour toutes les entreprises, et son importance économique tenant à la valeur stratégique de sa base de données.



➤ Le RSM est un Registre tenu par le greffier de chaque tribunal de commerce. Régi par les articles R. 521-1 à R. 521-34 du code de commerce (issu du décret 2021-1887 du 29 déc. 2021).

Une centralisation attendue depuis longtemps des multiples registres et répertoires tenus par les greffes de commerce (nantissements de fonds de commerce, d'outillage ou équipements, warrants pétroliers ou industriels etc.) ou civils (warrants agricoles par ex.) ou encore par d'autres autorités (par exemple les douanes pour les hypothèques maritimes).





Le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS):

La confiance juridique au service des entrepreneurs et des professionnels du droit

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





Effets juridiques rattachés au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :

- Opposabilité aux tiers des inscriptions et des actes publiés au RCS.
- Acquisition de la personnalité morale.
- Présomption de commercialité.
- Propriété commerciale.
- Certification de l'information par un officier public et ministériel.
- Pouvoir d'injonction du Juge Commis ou du Président du Tribunal de Commerce.



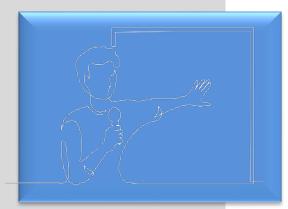
Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00



Les diligences de police économique réalisées par les Greffes des Tribunaux de Commerce :

- ✓ L'information déclarée fait l'objet de contrôles et de vérification par le Greffier (R123-95 et suivants du code de commerce)
- contrôles de compétence, contrôle de conformité, contrôle de régularité, contrôle de légalité, contrôle de compatibilité.
- > vérification des déclarations (DOCVERIF, archipel, FNIG, casier judiciaire, autorisation d'exercice)
- mission de police économique (son expertise est au service des différents enjeux)

Le non-respect des conditions légales et réglementaires = refus des formalités IMR au RCS.



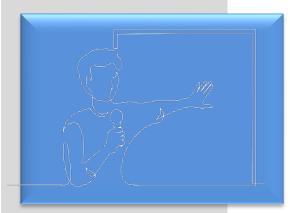
Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00







- > mention d'office R123-125 et R123-125 al2, radiation d'office
- > mention de faux documents porté au KBIS R123-125-1et radiation R123-136-1
- suivi des activité règlementées mention R123-96 du code de commerce;
- > retrait des activités artisanales mention R123-96-1 du code de commerce
- > mention des déclarations de divergences BE R561-64 du CMF reçues dans le cadre des signalements des autorités désignées L561-47-1 du CMF
- « Le greffier mentionne d'office au registre la divergence signalée en application de l'article L. 561-47-1 et précise les informations relatives au bénéficiaire effectif sur lesquelles porte cette divergence. La mention est supprimée d'office dès que la société ou l'entité immatriculée a procédé ou fait procéder à la rectification de ces informations ».
- ✓ Le Greffier du Tribunal de Commerce est tenu de mentionner d'office au RCS d'éventuelles modifications suite à des procédures collectives ou des sanctions commerciales.





Le GIE Infogreffe, au service des entrepreneurs pour entreprendre en confiance.

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





Créé en 1986, Infogreffe est le G.I.E. des greffes des tribunaux de commerce de France dont l'objet principal est d'assurer le prolongement d'une de leurs missions :

la diffusion de l'information légale des entreprises inscrites dans les registres légaux tenus par les 141 greffes de tribunaux de commerce de métropole et de région et département d'outre-mer.

Sa création est prévue par les dispositions de l'article R741-5 du code de commerce.

Ses missions:

- > Diffuser l'information légale des entreprises
- > Accompagner au développement des entreprise
- > Œuvrer pour la transparence du monde des affaires
- > Accompagner la dématérialisation de la justice commerciale







Infogreffe en quelques chiffres :

- Portail en ligne des 141 greffes des tribunaux de commerce français.
- Une plateforme tout en un pour créer et administrer votre entreprise intégrant des partenaires triés sur le volet 5 millions d'actes juridiques traités chaque année par les greffiers.
- ➤ Plus de 14 millions d'utilisateurs et 250 millions de pages vues en 2023.
- Plus de 1 millions de formalités reçues par Infogreffe en 2023 dans le cadre des procédures de secours en raison des dysfonctionnements du Guichet Unique.







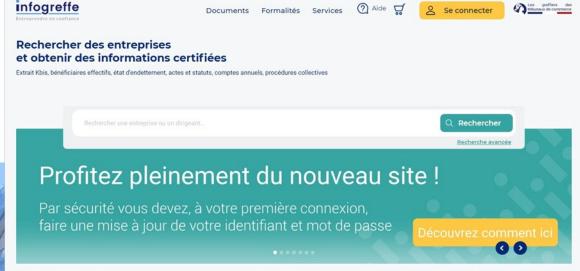
La plateforme Infogreffe.fr:

Une plateforme web pour :

- Diffuser l'information légale des entreprises.
- Faciliter leur développement.
- Œuvrer pour la transparence du monde des affaires.
- > Accompagner la dématérialisation de la justice commerciale.

https://infogreffe.fr/

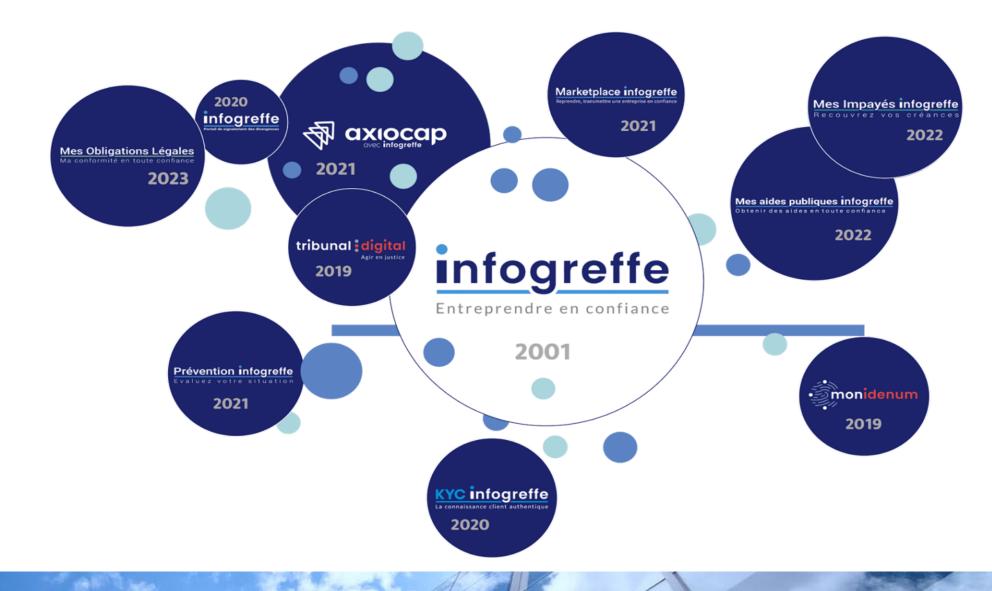








La galaxie de services d'Infogreffe :





Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00 Visioconférence



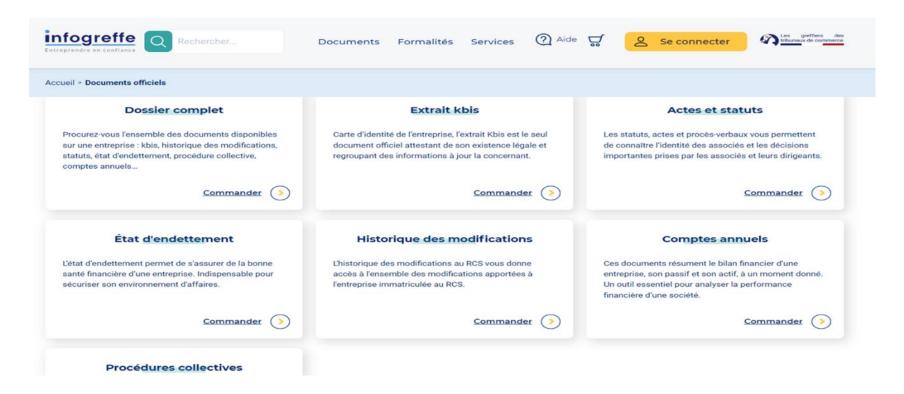
La plateforme Infogreffe.fr : des informations certifiées sur les entreprises pour les professionnels du droit

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





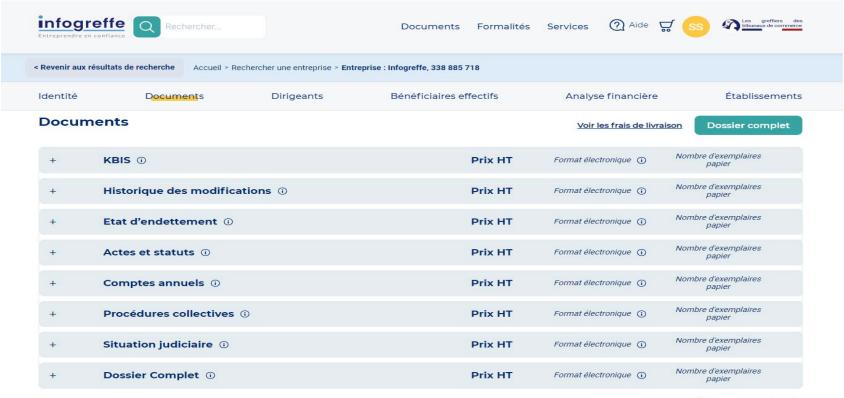
Une complétude documentaire sur le portail Infogreffe.fr :







Des informations certifiées sur les entreprises :



Voir les annonces BODACC





Vérifiez la situation judiciaire d'une entreprise et son caractère in bonis :



Voir les annonces BODACC





Vérifiez la situation judiciaire d'une entreprise et son caractère in bonis :



Numéro de Minute: 2022P00063

REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

Nº RG : 2021P01290

Le 20 Janvier 2022, A ETE MIS A DISPOSITION LE PRESENT JUGEMENT.

DEMANDEUR

LE MINISTERE PUBLIC 93008 BOBIGNY CEDEX

DEFENDEUR

SARL TIGER CLEAN NETTOYAGE Adresse légale : 181 Av Des Nations 93290 TREMBLAY EN FRANCE FRANCE Nº Registre du Commerce 9301 : 830315883 / Nº de Gestion : 2017 B 5842 Représentant Légal : M. Anita LEELAH 10 Av Du Chateau 95500 Thillay

Délibéré par

Président : M. Claude DUFAUR

M. Nicolas De BLIGNIFRES

M. Thierry FARSAT

Greffier, lors des débats : M. KERKACHE Benoît, Commis Assermenté

En présence de Mme Isabelle MINGUET, Procureure de la République adjointe,

Débats en Chambre du Conseil le 12 Janvier 2022

LIQUIDATION JUDICIAIRE IMMEDIATE SUR SAISINE D'OFFICE

Le Président du Tribunal de Commerce, à la requête de Mme la Procureure de la République, a fait citer à l'audience de Chambre du Conseil du 1/2 Janvier 2022 à 10h00, le débiteur par acte en date du 9 Décembre 2021 signifié par procès-verbal de recherches infructueuses et convoqué en lettre simple à l'adresse du dirigeant afin de vérifier si la \$ARL TIGER CLEAN NETTOYAGE ne se trouvait pas en état de cessation des paiements et s'il ne convenait pas d'ouvrir une procédure de redressemen udiciaire ou, à titre subsidiaire, de liquidation judiciaire.

A cette signification était jointe la requête du Ministère Public indiquant les faits justifiant la saisine. La procédure a été communiquée à Mme La Procureure de la République qui a été avisée de la date de l'audience. Les Représentants du Comité d'Entreprise ou à défaut les Défégués du Personnel ont également été invités à se présenter en ladite Chambre du Conseil.

L'état des privilèges et inscriptions, arrêté à la date du 19 Octobre 2021, montre que la société a fait l'objet de 9 inscriptions entre le 13 Juin 2019 et le 12 Mars 2020 de privilèges généraux, ceci pour un montant total de 55 653€. Ces inscriptions démontrent que la société n'est pas en mesure de faire face à ses créances fiscales et sociales échues ;

L'entreprise a fait l'objet depuis un an d'une injonction de payer pour un montant total de 7 492€, ce qui démontre qu'elle est dans l'incapacité de faire face, avec son actif disponible, au passif exigible ;

La société n'a pas procédé, malgré ses obligations légales, à la publication de ses comptes annuels pour le dernier exercice social. Cette situation est de nature à laisser présumer qu'elle n'est pas en mesure, en raison de ses difficultés financières, de faire face à ses obligations de tenue d'une comptabilité obligatoire. L'absence de comptes annuels est en outre de nature à aggraver la situation de ses créanciers, tenus dans l'ignorance de l'importance de ses difficultés financières

Attendu que le Greffier du Tribunal de Commerce, à travers ses différentes diligences a constaté que l'entreprise n'était plus domiciliée à l'adresse déclarée au registre du commerce. Cette situation démontre que la société n'est plus en mesure de répondre utilement à ses créanciers ou aux administrations fiscales et aux organismes sociaux, qu'elle se dérobe à ses obligations de transpare et de publicité légale relative à son siège et à ses dirigeants et que la poursuite de son exploitation est de nature à aggraver la situation de ses créanciers ;

Attendu que cette situation apparaît relever des dispositions de l'article L 631-1 du Code de Commerce, la société étant apparemment dans l'incapacité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible en l'absence d'activité :

Qu'au regard des éléments qui précèdent, le débiteur apparaît dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible, au sens de l'article L.631-1 du Code de Commerce.

La débitrice inscrite au RCS de BOBIGNY: 830315883 / Nº de Gestion: 2017 B 5842 a pour activité: Toutes prestations de nettoyage.. Exerçant sous la forme de SARL, elle est donc ommerciale de par sa forme et son objet

A l'audience de Chambre du Conseil du 12 Janvier 2022

M. Anita LEELAH ayant la qualité de Gérant de la société défenderesse n'a pas comparu en Chambre du Conseil

Personne ne s'est présenté au nom du personnel.

Le Ministère Public a été avisé de la date de l'audience, la procédure lui ayant été communiquée.

Madame Isabelle MINGUET, Procureure de la République adjointe, requiert la liquidation judiciaire de la société.

Le jugement a été mis en délibéré, les parties ont été avisées dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 450 du Code de Procédure Civile que le jugement sera prononcé par mise à disposition au Greffe le 20 Janvier 2022 à 14h00.

Qu'en l'absence de tout document comptable, il ne peut être identifié l'existence d'un actif disponible au regard des créances exigées ; que le débiteur dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible, est donc en état de cessation des paiements ;

Que la société exerce de manière irrégulière et non localisé à son adresse légal ;

Compte tenu de la carence du dirigeant ;

En ne se présentant pas, l'entreprise n'apporte aucun élément au Tribunal pour démontrer sa capacité à faire face à son passif exigible sans possibilité de redressement ;

Que le débiteur est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et est donc en état de cessation des paiements.

Qu'aucune perspective de redressement ou de cession n'existant, le débiteur est justiciable d'une procédure de liquidation judiciaire sans maintien d'activité;

Il échet dans ces conditions de faire application de la procédure de liquidation en statuant dans les termes ci-après.

Nº de PC: 2022J00044

DECISION

Le Tribunal, après en avoir délibéré, statuant par jugement réputé contradictoire et en premier ressor

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire immédiate sans maintien de l'activité à l'égard de :

SARL TIGER CLEAN NETTOYAGE

181 Av Des Nations 93290 TREMBLAY EN FRANCE FRANCE N° RCS de BOBIGNY : 830315883 / N° de Gestion : 2017 B 5842 Activité : Toutes prestations de nettovage.

Fixe au 22 Janvier 2024 le délai au terme duquel il examinera la clôture de la procédure.

Dit que la notification du présent jugement vaut convocation en vue de la clôture et invite le greffie à aviser en lettre simple le débiteur de la date et heure de l'audience à cette fin

Juge Commissaire : M. Claude DUFAUR

Mandataire Liquidateur: SELARL BALLY M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 BOBIGNY.

Le Tribunal confie au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure

Fixe provisoirement au 10 Juin 2021 la date de cessation des paiements motivée par une injonctio

Dit que la liste des créances devra être établie dans le délai de 15 mois à compter de la publicatio Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de

publication du présent jugement au BODACC.

Dit que la publicité du présent jugement sera effectuée sans délai nonobstant toute voie de recours

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire et les liquide

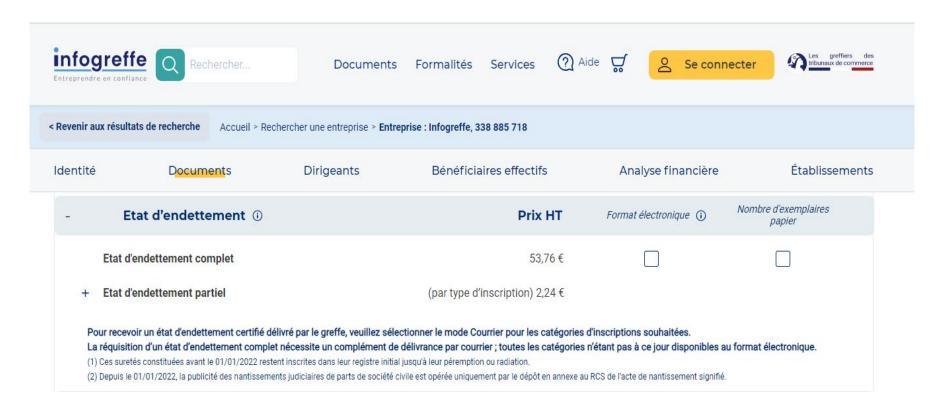
La minute du présent jugement est signée par : M. Claude DUFAUR, Président

Et M. Benoit KERKACHE, commis assermenté















	ogreffe	chercher	Documents	Formalités	Services	Aide	₩ 2	Se connecter	Les greffiers des tribunaux de commerce	
< Rever	nir aux résultats de recherche	Accueil > Rechercher u	ne entreprise > Entrepr	ise : Infogreffe, 3	38 885 718					
Iden	tité D <mark>ocum</mark>	n <mark>ent</mark> s Di	irigeants	Bénéficia	ires effectifs		Analyse fina	ancière	Établissements	
	Gages sans dépossession immatriculée)	n (à l'exception des gag	es portant sur un vél	hicule terrestre	à moteur ou ur	ne remorque				
	Y compris Gage des stocl	ks pris antérieurement a	au 01/01/2022							
	Y compris Nantissements	s de l'outillage et du ma	tériel pris antérieurer	ment au 01/01/2	2022					
	Nantissements convention	onnels de parts de socié	étés civiles, SARL, SN	IC						
	Privilège du vendeur de fo	onds de commerce								
	Nantissements convention	onnels et judiciaires de f	fonds de commerce,	artisanal, agrico	ole					
	Déclarations de créances	en cas d'apport de fond	ds de commerce							
	Hypothèques maritimes à	l'exception de celles e	nregistrés au RIF							
	Actes de saisies des navi	res à l'exception de ceu	x enregistrés au RIF							
	Acte ou jugement translat	tif, constitutif ou déclar	atif de propriété ou d	le droits réels po	ortant sur un b	ateau				
	Hypothèques fluviales									
	Actes de saisie de bateau	ıx								
	Mesures d'inaliénabilité d	lécidées par le tribunal ((L. 626-14 et L. 642-1	0 du code de co	ommerce)					
	Contrats de location et cla	auses de réserve de pro	priété en matière mo	obilière						
	Privilèges du Trésor									







infogrefi		Documents	s Formalités Services 👩 🛭	Aide 💆 🙋 Se connect	Les greffiers des tribunaux de commerce
< Revenir aux résulta	ats de recherche Accueil > Re	chercher une entreprise > Ent	reprise : Infogreffe, 338 885 718		
Identité	Documents	Dirigeants	Bénéficiaires effectifs	Analyse financière	Établissements
Privilèges	du Trésor				
Privilèges	de la sécurité sociale et des r	égimes complémentaires			
Warrants	agricoles				
Opération	is de crédit-bail en matière mo	bilière			
Saisie pér	nale de fonds de commerce				
Arrêtés pr	ris en application des articles l	L. 184-1 ou L. 511-11 code	e de la construction et de l'habitation		
Protêts et	t certificats de non-paiement				
Apports d	le trésorerie et délais de paien	nent autorisés par le juge-c	commissaire		
Warrants	autres qu'agricoles (pétroliers	, hôteliers et industriels) (1	1)		
La réquisiti (1) Ces suret	ion d'un état d'endettement comple tés constituées avant le 01/01/2022 res	et nécessite un complément d tent inscrites dans leur registre initi	lectionner le mode Courrier pour les catégories le délivrance par courrier ; toutes les catégories lal jusqu'à leur péremption ou radiation. civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe a	s n'étant pas à ce jour disponibles au for	mat électronique.











ption ATE EMPRATION 10.04.2024 Etat des inscriptions de privil guerre de role geleire des impols, 398 de la 379 de de role de role 48.521.2.13 rries le 30/01/2028	du code général des impôts, annexe 2,	
Etat des inscriptions de privil guater du code général des impôx, 396 dos co- 279 hos do code des dispones et 8, 521-2, 13 xius le 30/01/2028	du code général des impôts, annexe 2,	
Etat des inscriptions de privil Etat des inscriptions de privil quater du code général des impôts, 398 his cu 279 his du code des discones et 8, 521-2, 13 prise le 30/01/2028	du code général des impôts, annexe 2,	
État des inscriptions de privil quater du cade général des impôts, 396 às a 279 bis du cade des discones et B. 521-2, 13 prise le 30/01/2023	du code général des impôts, annexe 2,	
quater du code général des impôts, 396 bh o 279 bh du code des discones et R. 521-2, 13 xrisa le 30/01/2023	du code général des impôts, annexe 2,	
quater du code général des impôts, 396 bh o 279 bh du code des discones et R. 521-2, 13 xrisa le 30/01/2023	du code général des impôts, annexe 2,	
orise le 30/01/2023		
		Montant garanti
The state of the s	Date de péremption : 01/02/2027	
AUBAN SANTE SAS		
135 Avenue Vzuban 93190 Llvry-Gargan		
	DVRY-GARGAN , 21 Rue PHILIPPE	
SBON 93891 Lury-Gargan Cedex	and the state of t	
	THE OUR PROPERTY OF THE PROPER	731 776,51 Euros
	ASTEUR X	722 779,31 10101
Le montant est modifié	132	
	8.00 EUR ×	
022TRF00274		
prise le 13/05/2022	Date de péremption : 13/11/2024	Montant garanti
		85 559,97 Euros
rise le 11/08/2022	Date de péremption : 11/02/2025	Montant garanti
		47 093,93 Euros
		1.00
rise le 10/11/2022		Montant garanti
	Date de péremption : 12/05/2025	atoricani garano
		114 231,03 Euros
	Unioner de la Marcia Set Sin ERPARIS DE LA SIGNO 18891 (Timp (Pagen Celles 1975) (1978) Reviewelle Prisipilitation (*202) La molicination and (Southern 1971) (1971	USINOS COSTOS DE SENSENSIS SELENTIS SELENTIS GELENTIS GEL







	es inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière JIJ-20, R. JIJ-4 du code monétaine et francier et R. SJI-2, 10° du code de commer pritse le 02/09/2020 Date de péremption : 02/09/2025	
Articles L N° d'inscription du greffe : n° Contre (débiteur/constituant) :	313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commer prise le 02/09/2020	re
Articles L N° d'inscription du greffe : n°	313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commer prise le 02/09/2020	re
Articles L	313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerc	
	Néant	
Le présent Les publicit	Etat des inscriptions de warrants agricoles 42-4, R.34-7 du coder rurol et de la phiche mortione et R. 52-12, 15' du code de comm Avertissement: état en er-évèle que les inscriptions prises à compete du 01/01/2023, des état en er-évèle que les inscriptions prises à compete du 01/01/2023, des état en experiencement au 01/01/2023 demeuvent histories dans les regis udiciones compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.	
	Montreuil	
Adresse : Au profit de :	URSSAFILE DE FRANCE, 21-29 Ruo JEAN JACQUES ROUSSEAU 93100	754 171,00 Euros
Contre (débiteur/constituant) :	Date de péremption : 29/09/2025	Montant garanti
N° d'inscription du greffe : n° N° d'inscription national : n°	arise le 28/03/2023	
Adresse : Au profit de :	URSSAFILE DE FRANCE, 21-29 Rue JEAN JACQUES ROUSSEAU 93100 Montreuil	652 772,00 Euros
Contre (débiteur/constituant) :	Date de péremption : 29/09/2025	
N° d'inscription du greffe : n° N° d'inscription national : n°	rrise le 28/03/2023	Montant garanti
Adresse : Au profit de :		21 869,17 Euros
Contre (debiteur/constituant) :	Date de péremption : 11/08/2025	Montant garanti
N" d'inscription national : n'		









Comment avoir une vision globale d'un portefeuille d'entreprises ?

POSER UNE SURVEILLANCE:

Se tenir informé des mouvements de son environnement d'affaires. Vous êtes informés automatiquement, dès qu'il y a une mise à jour sur :

- Extrait K-Bis
- Bilan
- Tout acte de société déposé au greffe
- Toutes les mises à jour de l'état d'endettement : privilèges de sécurité sociale et des régimes complémentaires, privilèges du Trésor public, ...
- > Eventuelles procédures collectives





La plateforme Infogreffe.fr pour répondre aux enjeux de conformité des professionnels du droit

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00







Accès au registre des bénéficiaires effectifs sur Infogreffe.fr :

Accès au registre des bénéficiaires effectifs sur infogreffe.fr

La diffusion des informations sur les bénéficiaires effectifs se fait à partir de l'onglet "Bénéficiaires Effectifs" de la fiche entreprise. Les documents seront téléchargeables <u>uniquement</u> si l'entreprise a déclaré ses bénéficiaires effectifs.









Fiche d'une entreprise avec le bénéficiaire effectif :



Extrait grand public

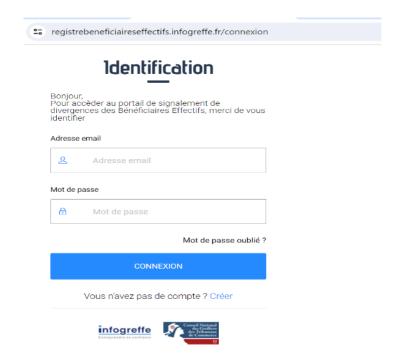
Extrait intégral réservé pour les professionnels assujettis







Portail de signalement des divergences des bénéficiaires effectifs :









Des solutions clefs en main pour vous accompagner dans vos enjeux de conformité :

Solutions KYC Les données et documents que nous vous mettons à disposition sont les suivants (liste non-exhaustive) : Extraits Kbis, · Actes et Statuts, Bénéficiaires Effectifs, Comptes Annuels, Dirigeants, · Porteurs de parts, Procédures Collectives. Solutions proposées: · Remédiation, Web Service, · Surveillance permanente de vos tiers. infogreffe







Des solutions clefs en main pour vous accompagner dans vos enjeux de conformité :











Des solutions clefs en main pour vous accompagner dans vos enjeux de conformité :

Surveillance permanente de vos tiers

2. Portail « KYC INFOGREFFE »

Surveillance d'un portefeuille de SIREN via un portail web.

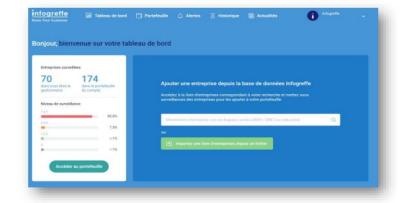


Documents disponibles:

Kbis, Actes et Statuts, Bénéficiaires Effectifs (accessible uniquement aux assujettis de la LCB-FT selon l'article L561-1 du CMF), Comptes annuels, y compris Comptes confidentiels (selon éligibilité)

Avantages

- · Plateforme intuitive,
- Gestion autonome:
 - Des mises sous surveillance de manière unitaire et en masse via un fichier « csv »,
 - Des comptes utilisateurs,
 - Des niveaux de surveillance (selon vos règles de gestion interne).
- Réception d'une alerte dans le cas d'une modification d'un document et/ou nouvelle déclaration,
- · Export d'un fichier « csv » recensant la liste des alertes reçues,
- · Export des documents d'une entreprise dans un fichier « zip »,
- · Archivage des documents pendant 5 ans.





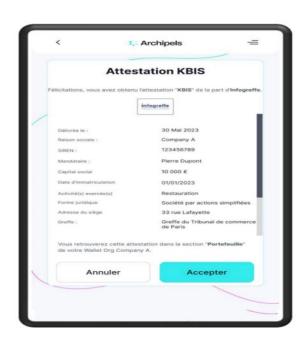






Le wallet d'identité (personne morale) : enjeux de conformité de demain

- ✓ Infogreffe et membre du Consortium EWC de la Commission Européenne
- ✓ Partenariat avec Archipels
- ✓ Renforcer et sécuriser les échanges entre les acteurs économiques, notamment au sein de l'UE.
- ✓ Le Parlement européen a approuvé, le 29 février 2024, une proposition de modification du règlement eIDAS.
- ✓ Le Conseil des Ministres de l'UE doit à présent approuvé le texte pour son entrée en vigueur.





Comment gérer les assemblées générales, mouvements de titres et les différents registres légaux de vos clients?

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00











Les plus de Axiocap

Une gestion des titres poussée

- Table de capitalisation dynamique : vision de l'actionnariat dans le temps
- Gestion de vesting: configuration individuelle par titres
- Contrôle de cohérence au niveau des titres: L'application contrôle la cohérence des détentions de titres. Les erreurs de mouvements sont impossibles
- Simulateur de levée de fonds et de versement de dividendes

Droits de vote ajustés aux détentions

 Les droits politiques de chaque actionnaire sont calculés en fonction des valeurs mobilières qu'ils détiennent

La connexion à Infogreffe

- KBis
- · Mise à jour automatique des données société









Données sécurisées et souveraines

- Une garantie de confidentialité et de souveraineté des données de par le statut des Greffes de Tribunaux de Commerce.
 En leur qualité d'officiers ministériels ils respectent une stricte confidentialité et s'astreignent à l'inconnaissabilité des données privées des entreprises qu'ils gèrent.
- La Signature électronique avancée elDAS est intégrée à toutes les étapes du workflow documentaire, et permet de signer à distance tous documents juridiques (Contrats, PV, Formalités...)
- Vos données sont stockées dans un coffre-fort numérique, sur un cloud souverain français, sécurisé et certifié aux normes CCFN (NF Z42-020) avec horodatage et archivage de chaque inscription
- La certification NF 203 CCFN garantit la réversibilité des données
- Droits d'accès paramétrables, ajoutez des utilisateurs sans limite!









Données sécurisées et souveraines

- Une garantie de confidentialité et de souveraineté des données de par le statut des Greffes de Tribunaux de Commerce.
 En leur qualité d'officiers ministériels ils respectent une stricte confidentialité et s'astreignent à l'inconnaissabilité des données privées des entreprises qu'ils gèrent.
- La Signature électronique avancée elDAS est intégrée à toutes les étapes du workflow documentaire, et permet de signer à distance tous documents juridiques (Contrats, PV, Formalités...)
- Vos données sont stockées dans un coffre-fort numérique, sur un cloud souverain français, sécurisé et certifié aux normes CCFN (NF Z42-020) avec horodatage et archivage de chaque inscription
- La certification NF 203 CCFN garantit la réversibilité des données
- Droits d'accès paramétrables, ajoutez des utilisateurs sans limite!









La collaboration sécurisée de tous les acteurs du parcours juridique

La dataroom est paramétrable : les collaborateurs internes et externes peuvent travailler en commun sur les documents juridiques, stockés en un lieu unique sécurisé



Ils peuvent signer les documents et suivre l'avancement des signatures



La dataroom est intelligente : elle relie les documents juridiques aux fonctionnalités associées (registres, titres, PV, etc.)



Téléverser le fichier dans le coffre-fort



Envoyer pour signature depuis celui-ci



Le fichier revient signé où vous voulez



axiocapavec infogreffe





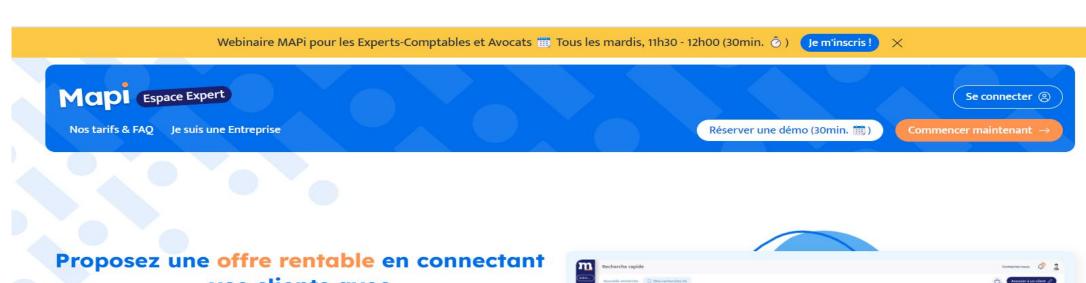
Comment accompagner vos clients dans l'identification et la recherche d'aides et de financements publics?

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





Mes Aides Publiques Infogreffe: un portail dédié pour les professionnels du droit



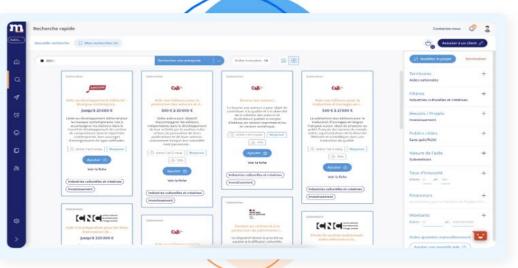
vos clients avec

+10 000 Aides Publiques!

- Une offre de service riche et validée par nos utilisateurs Experts-Comptables, Avocats et Experts en financement
- Économisez 540 € avec 5 SIRET Premium offerts au démarrage

Commencer maintenant, économiser 540 € →

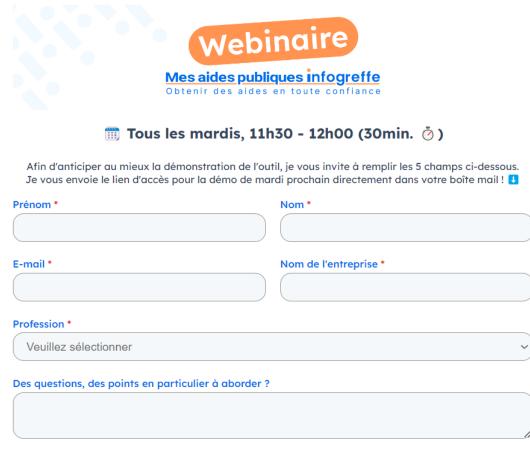






Mes Aides Publiques Infogreffe: un portail dédié pour les professionnels du droit

- ✓ Toutes les fonctionnalités de l'outil sont en marque blanche pour que vous puissiez accompagner vos clients
- √ Génération d'un rapport aux couleurs de votre Cabinet
- ✓ Outils d'analyses construits en lien avec les financeurs publics
- ✓ Webinaire de démo, tous les mardis de 11h30 à 12h



Je reçois le lien d'accès à la prochaine démo





Comment nous contacter?

Jeudi 21 mars 2024 18 h 00 à 19 h 00





Comment nous contacter?

Sébastien Saillard <u>sebastien.saillard@infogreffe-siege.fr</u>

Retrouvez Infogreffe dans les mois à venir :

- ➤ La Rencontre des Entrepreneurs de France (Medef) sur le pavillon du Medef Ile-de-France, les 26 et 27 Aout 2024.
- Juris'cup à Marseille, le rendez-vous de la rentrée des professionnels du droit, du 12 au 15 Septembre 2024.
- Les Rdvs des transformations du droit à Paris, les 26 et 27 Novembre 2024
- > Impact PME, le rdv annuel de la CPME (Nationale) à Paris, le 28 Novembre 2024





Questions?



INFOGREFFE.FR La data mise à disposition des professionnels du droit

FIN



MERCI POUR VOTRE ATTENTION